Cela vous a peut-être échappé, mais lors du lundi de Pentecôte dernier, l'Église célébrait la mémoire de la bienheureuse Vierge Marie, *« Mère de l'Église »*, titre attribué officiellement à la Vierge Marie par le saint pape Paul VI le 21 novembre 1964 au cours du Concile Vatican II. Le pape François, par une décision du 11 février 2018 – date de la 1ère apparition de la Vierge à Lourdes-, rendait obligatoire cette mémoire liturgique pour toute l'Église catholique de rite romain.

Pour bien comprendre le sens de ce titre, qui n'a de cesse de nous réjouir, membres de « Pour l'Unité du Monde par l'Église catholique », nous vous proposons de lire (ou relire) le court décret sur la célébration de la bienheureuse Vierge Marie Mère de l'Église, signé par le cardinal Robert Sarah, qui était alors préfet de la Congrégation du culte divin et de la discipline des sacrements.

Texte complet sur : https://press.vatican.va/content/salastampa/it/bollettino/pubblico/2018/03/03/0168/00350.html#francD

La joyeuse vénération dédiée à la Mère de Dieu dans l'Église contemporaine, à la lumière de la réflexion sur le mystère du Christ et sur sa propre nature, ne pouvait pas oublier cette figure de Femme (cf. Gal 4, 4), la Vierge Marie, qui est à la fois Mère du Christ et Mère de l'Église.

Ceci était déjà en quelque sorte présent dans la pensée de l'Église à partir des paroles prémonitoires de saint Augustin et de saint Léon le Grand. Le premier, en effet, dit que Marie est la mère des membres du Christ, parce qu'elle a coopéré par sa charité à la

renaissance des fidèles dans l'Église ; puis l'autre, quand il dit que la naissance de la Tête est aussi la naissance du Corps, indique que Marie est en même temps mère du Christ, Fils de Dieu, et mère des membres de son Corps mystique, c'est-à-dire de l'Église. Ces considérations dérivent de la maternité de Marie et de son intime union à l'œuvre du Rédempteur, qui a culminé à l'heure de la croix.

La Mère en effet, qui était près de la croix (Jn 19, 25), accepta le testament d'amour de son Fils et accueillit tous les hommes, personnifiés par le disciple bien-aimé, comme les enfants qui doivent renaître à la vie divine, devenant ainsi la tendre mère de l'Église que le Christ a générée sur la croix, quand il rendait l'Esprit. À son tour, dans le disciple bien-aimé, le Christ choisit tous les disciples comme vicaires de son amour envers la Mère, la leur confiant afin qu'ils l'accueillent avec affection filiale.

Guide prévoyante de l'Église naissante, Marie a donc commencé sa propre mission maternelle déjà au cénacle, priant avec les Apôtres dans l'attente de la venue de l'Esprit Saint (cf. Ac 1, 14). Dans ce sentiment, au cours des siècles, la piété chrétienne a honoré Marie avec les titres, en quelque sorte équivalents, de Mère des disciples, des fidèles, des croyants, de tous ceux qui renaissent dans le Christ, et aussi de *"Mère de l'Église"*, comme il apparaît dans les textes d'auteurs spirituels ainsi que dans le Magistère de Benoît XIV et de Léon XIII.

De ce qui précède on voit clairement le fondement sur lequel le bienheureux pape Paul VI, en concluant, le 21 novembre 1964, la troisième session du Concile Vatican II, a déclaré la bienheureuse Vierge Marie *"Mère de l'Église, c'est-à-dire Mère de tout le peuple chrétien, aussi bien des fidèles que des Pasteurs, qui l'appellent Mère très aimable",* et a établi que *"le peuple chrétien tout entier honore toujours et de plus en plus la Mère de Dieu par ce nom très doux"*. […]

Le Souverain Pontife François, considérant avec attention comment la promotion de cette dévotion peut favoriser, chez les Pasteurs, les religieux et les fidèles, la croissance du sens maternel de l'Église et de la vraie piété mariale, a décidé que la mémoire de la bienheureuse Vierge Marie, Mère de l'Église, soit inscrite dans le Calendrier Romain le lundi de la Pentecôte, et célébrée chaque année.

Cette célébration nous aidera à nous rappeler que la vie chrétienne, pour croître, doit être ancrée au mystère de la Croix, à l'oblation du Christ dans le banquet eucharistique et à la Vierge offrante, Mère du Rédempteur et de tous les rachetés. […]

Du siège de la Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements, le 11

février 2018, en la mémoire de la bienheureuse Vierge Marie de Lourdes.

Robert Cardinal Sarah
Préfet